



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT
PLACE ROGER SALENGRO**
Arrêté de Police N°41/2021 (ST) du 15 Juin 2021

Le Maire de la Commune de GUESNAIN
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
Considérant qu'une fête foraine se déroulera sur le territoire de
la Commune **du mardi 20 juillet 2021 au mercredi 28 juillet
2021** et qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement
des caravanes et véhicules des forains.

ARRETE

ARTICLE 1

Les forains sont autorisés à stationner leurs caravanes et
véhicules sur la place Roger Salengro ainsi que sur le parking
René Golliot et ce pendant toute la durée de la fête foraine.

ARTICLE 2

A leur départ, ils veilleront à laisser les lieux en parfait état de
propreté.

ARTICLE 3

Madame le Commissaire Divisionnaire de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont
chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN,
15 juin 2021

Le Maire,
Maryline Lucas

